Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 035-213502123-20260226-2026_03_04-DE

Département
ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement
REDON

Commune
PANCÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/02/2026

Référence
2026_03_04

Objet de la délibération
Eco-réhabilitation d'un bâtiment communal en cabinet infirmier et logements - Marchés de travaux : Résultat de la consultation et choix des entreprises

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
15	12	12

Date de la convocation
20/02/2026

Date d'affichage
07/03/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Affaire inscrite à l'ordre du jour

Transmis en Préfecture
Le :

Publication ou notification
Le :

L'an 2026 le 26 février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PILARD Jean-François, Maire

Présents : M. PILARD Jean-François, Maire, Mmes : BOURHIS Isabelle, JUSTAL Maryline, LE NAGARD Marie-Dominique, POINTET Pauline, ROLLAND Bérénice, MM : BALAIS Cyril, GORRE Onen, GUINARD Pierre, TEILLARD Louis, TULANE Jean, TULANE Loïc.

Absents : Mme LE HEN Nathalie, Mme DESSE Florence et M. CARPENTIER Alexandre

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Mme BOURHIS Isabelle

Objet de la délibération : Eco-réhabilitation d'un bâtiment communal en cabinet infirmier et logements - Marchés de travaux : Résultat de la consultation et choix des entreprises

Le Maire rappelle qu'une consultation des entreprises, sous la forme d'une procédure adaptée, a été menée pour les travaux d'éco-réhabilitation d'un bâtiment communal en cabinet infirmier et logements. Pour ce faire, une procédure de consultation a été lancée le 18 décembre 2025 (envoi d'un avis d'appel public à la concurrence paru dans un journal d'annonces légales : Ouest-France - Edition Ille-et-Vilaine - et, mise en ligne du dossier de consultation des entreprises sur la plate-forme Mégalis Bretagne).

La date limite de réception des offres était fixée au 30 janvier 2026.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

Offre économiquement la plus avantageuse en considérant les critères suivants :

1. Le prix des prestations : 40 %

2. La valeur technique des prestations : 60 %

Après examen des offres par le maître d'œuvre (FABER), la commission d'appel d'offres réunie les 24 février à 14h00 et 26 février à 19h45 propose de retenir les entreprises suivantes :

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 035-213502123-20260226-2026_03_04-DE

Lot	Libellé	Entreprise retenue	Commune	Montant marché HT
1	TERRASSEMENT - VRD	MANT TP	35500 MONTREUIL-SOUS-PEROUSE	172 708,50 €
2	GROS OEUVRE	BM TEXIER	35150 - BRIE	166 500,00 €
3	ENDUITS TRADITIONNELS	L'ESPRIT ET LA MAIN / GRANULO	35150 - BRIE	276 353,37 €
4	CHARPENTE BOIS	SCOB	35310 - BREAL SOUS MONTFORT	131 606,11 €
5	COUVERTURE	ATELIER DES TOITS	35520 - MONTREUIL LE GAST	59 978,18 €
6	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS - SERRURERIE	ARTMEN	35730 - PLEURTUIT	93 996,30 €
7	MENUISERIES INTERIEURES	PELE	35500 - VITRE	37 900,00 €
8	ISOLATION - CLOISONS - DOUBLAGES	FRANGEUL	53000 - BONCHAMP LES LAVAL	114 000,00 €
9	REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCE	AUDRAN	35340 - LIFFRE	44 260,08 €
10	PEINTURE - NETTOYAGE	TIRIAULT	35510 - CESSON SEVIGNE	26 000,00 €
11	CUISINE	CT INTERIEUR	50240 - SAINT JAMES	30 210,47 €
12	ELECTRICITE COURANTS FORTS & FAIBLES	MICAULT	35890 - BOURG DES COMPTES	39 500,00 €
13	CHAUFFAGE - VMC - PLOMBERIE	SOPEC	35770 - VERN SUR SEICHE	139 400,00 €
14	AMENAGEMENTS PAYSAGERS	LEROY PAYSAGE	35230 - NOYAL CHATILLON SUR SEICHE	68 786,80 €

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à la majorité :

- valide le choix de la Commission d'Appel d'Offres,

- autorise le Maire à signer les marchés correspondants,

- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette attribution de marché de travaux,

- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2026,

- et sollicite la participation financière de tout organisme susceptible d'octroyer une subvention dans le cadre de ce projet.

Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-François PILARD

